

FICHE FORMATION

## QUELS FINANCEMENTS PUBLICS POUR LES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ?

VENDREDI 4 MARS ET MARDI 22 MARS 2022

EN SIMULTANEE - PRIVAS (ARDECHE) / CLERMONT-FERRAND (AUVERGNE)

### Contexte et enjeux

Côté Pétale 07, le besoin a été identifié lors de l'expérimentation d'une réponse collective à un marché public, démarche qui a soulevé de nombreuses interrogations dans le réseau : une association a-t-elle le droit de répondre à un marché public ? Une collectivité peut-elle être contrainte au marché public s'il s'agit de financements, européens ?

Plus largement, les acteurs expriment le besoin de mieux comprendre le fonctionnement de chaque type de financements et les possibilités de réponses collectives (ex : qu'appelle-t-on « reversement de subvention ? » Comment sécuriser des partenariats avec des conventions solides ? La valorisation du bénévolat peut-elle être comptabilisée en autofinancement ? ...). Ils souhaitent s'acculturer aux différents modes de financement pour mieux maîtriser les différentes options existantes, leurs contraintes et leurs conséquences sur les projets et les partenariats, et les risques liés à chacun des modes de contractualisation.

Ce besoin d'appropriation répond à une volonté de pouvoir faire des choix éclairés pour le financement de leurs projets associatifs et d'EEDD, et d'être en mesure de défendre ces choix auprès de leurs partenaires. Il répond également à une forte volonté de travailler en collectif, et de pouvoir construire et défendre des propositions de projets co-construits dans un cadre partenarial adapté et sécurisé.

### Description

Cette première session de formation est **une introduction aux modalités de financements publics des associations et aux enjeux juridiques et administratifs de ces derniers**. Elle s'adresse à l'ensemble des bénévoles, administrateurs et salariés associatifs qui s'interrogent sur ces questions. La formation est proposée par des réseaux locaux d'éducation à l'environnement et tentera d'aborder des situations spécifiques à ce champ d'activité en partant de cas concrets apportés par les participants.

Cette formation est organisée **en partenariat avec le REEA** qui a identifié les mêmes besoins auprès des acteurs EEDD auvergnats. Elle vient en introduction dans **un cycle de plusieurs formations sur le financement des associations** et sera suivie de 2 autres formations organisées par le REEA sur comment proposer un projet pour obtenir une subvention et comment répondre à un marché public.

### Les + de cette formation

- ▶ Les **réponses** d'une experte juridique apportées aux problématiques concrètes rencontrées par les acteurs
- ▶ Le **croisement des regards** entre acteurs associatifs et acteurs institutionnels (ardéchois et auvergnats), pour s'approprier ensemble le sujet et se donner des perspectives pour nos partenariats
- ▶ Une 1<sup>ère</sup> formation pour **entrer dans le sujet**, inscrite dans un cycle pour aller plus loin



## Objectifs

- ▶ **Comprendre les enjeux et les risques** liés à chacun des modes de contractualisation, et pouvoir faire des choix éclairés
- ▶ **Partager la réflexion pour mieux s'organiser** afin de répondre collectivement à des demandes de financements dans le cadre du PTCA.
- ▶ **Développer le partenariat associations-collectivités** en s'appuyant sur le travail de déclinaison de la charte d'engagement réciproque mené au sein de la MAVA.

**Objectifs opérationnels** : à l'issue de la formation, les participant-e-s seront en mesure de :

- ▶ Mieux appréhender les enjeux du partenariat entre associations et collectivités/pouvoirs publics
- ▶ Connaître les différents modes de contractualisation entre associations et collectivités /pouvoirs publics :
  - les modes de contractualisation existants, les options possibles (subvention, marché public, appel d'offres, recueil d'initiatives, ...)
  - les idées reçues, leurs particularités et spécificités
  - leurs atouts et leurs contraintes pour les collectivités et pour les associations
- ▶ Développer un argumentaire pour faire valoir le mode de contractualisation le plus approprié à leur projet associatif et à leurs actions auprès de leurs partenaires et financeurs publics.

## Public visé

- ▶ L'ensemble des  **bénévoles des structures EDD**  du réseau Pétale 07 (Ardèche) et du REEA (Auvergne)
- ▶ Les  **partenaires institutionnels**  : technicien-n-es des services de l'Etat et des collectivités, élu-e-s amenés à contractualiser avec des associations.

## Prérequis

**Aucun prérequis** n'est nécessaire, mais une expérience de la recherche de financement associatifs est souhaitable.

## Durée

Formation sur **2 jours en présentiel** (sauf évolution de la situation sanitaire) et **une séance en visio** entre les 2

2 journées de 6h et une séance en visio de 1h30 soit 13,5h de formation

## Dates

- ▶ **Vendredi 4 mars 2022 de 9h30 à 16h30**
- ▶ **Mardi 22 mars 2022 de 9h30 à 16h30**

+ **une séance d'1h30 en visio entre les 2 journées de formation**

## Lieu

- ▶ A **Privas** (lieu à préciser)
- ▶ et à **Clermont-Ferrand** (en duplex visio – lieu à préciser)

## Intervenante

**Brigitte Clavagnier**, docteure en droit, avocate fiscaliste et spécialisée depuis plus de 30 ans dans le droit et la fiscalité des organismes sans but lucratif ; Directrice scientifique de la revue Juris-Associations (DALLOZ)

## Nombre de stagiaires

**Minimum** : 8

**Maximum** : 20 en présentiel – à confirmer suivant évolution de la situation sanitaire et réglementation en vigueur

## Inscription

**Inscription avant le : 18 février**

- ▶▶ **S'inscrire en ligne** : <https://forms.gle/JXn8ZeFX6pre61gZ6>

## Tarif

- ▶ Formation bénéficiant du soutien du FDVA, **gratuite pour les participant-e-s**



## Programme

### ► Jour 1 (Vendredi 04/03) : subventions, marché publics, appels à projets, ... : cadre juridique, atouts et contraintes, obligations et idées reçues

- Matin : partage des attentes et des problématiques rencontrées par les participant-e-s – Connaissances, idées reçues et questionnements
- Après-midi : apports théoriques sur les modes de contractualisation entre associations et pouvoirs publics et leur cadre juridique – Atouts et contraintes, risques, enjeux, évolutions, ...

### ► Séance en visio intermédiaire (date à définir) : retours sur la 1<sup>ère</sup> journée, les questions en suspens, les cas concrets identifiés

### ► Jour 2 (Vendredi 22/03) : travailler en collectif dans un cadre partenarial sécurisé

- Matin : apports juridiques : réponses aux questions, retours sur les cas concrets,
- Après-midi : s'organiser collectivement avec nos partenaires publics, plan d'action

### ► Alternance entre apports théoriques sur le cadre juridique et réflexion collective sur les enjeux et problématiques de la thématique

- Etudes de cas concrets et analyse de retours d'expérience
- Echanges et réponses aux questions concrètes

## Méthodes pédagogiques

Vidéoprojecteur et matériel de visio-conférence pour le suivi de la formation à distance pour les acteurs du REEA et pour la séance en visio entre les 2 journées en présentiel

## Moyens techniques

- De quoi prendre des notes
- Tasse/gobelet individuel
- Masques et gel hydroalcoolique

## Matériel à prévoir par les stagiaires

### ► En amont : recueil des attentes et des questions des participant-e-s, des cas concrets rencontrés sur lesquels ils-elles souhaitent avoir le regard et les conseils d'une juriste spécialisée

### ► En cours de formation : tour de table pour recueil des appréciations « à chaud » en fin de journée

### ► Après la formation : questionnaire d'évaluation en ligne

## Modalités d'évaluation

### Sélection de ressources à retrouver en ligne :

- ► <https://padlet.com/REEA/euxljfopd930ae3>

## Ressources & documentation

### ► Collectif Pétale 07 : Jeanne Baurly, [contact@petale07.org](mailto:contact@petale07.org) // 06 04 74 62 95

### ► REEA : Juliette Berger, [coordination@ree-auvergne.org](mailto:coordination@ree-auvergne.org) // 07 71 68 44 70

## Contacts